

À NOTER: Tout comme l'année précédente, pour la période estivale, les deux prochaines éditions de la **Veille** couvriront deux mois chacune (mai-juin et juillet-août).

**Veille de l'Observatoire
numéro 22 (mai-juin 2006)**

La veille de l'Observatoire international sur le racisme et les discriminations porte sur les milieux d'intervention, qu'ils soient gouvernementaux, para-gouvernementaux ou non gouvernementaux. Elle est axée sur les minorités racisées, les immigrants et les réfugiés, les peuples autochtones et les femmes.

L'information est présentée selon le niveau d'intervention. S'il y a lieu, les réactions des ONG sont placées à la suite des informations relatives aux milieux gouvernementaux. Autrement, elles font l'objet d'une rubrique séparée.

**La veille est aussi disponible sur notre site Internet:
<http://www.criec.uqam.ca/observatoire/veille.htm>**

Pour recevoir la Veille de l'Observatoire par courriel, SVP en faire la demande en communiquant avec field.ann-marie@uqam.ca

DANS CE NUMÉRO:

1. Vers une politique gouvernementale de lutte contre le racisme et les discriminations
2. Rapport annuel du Ministère de l'immigration et des communautés culturelles
3. Guide terminologique autochtone
4. Admission des immigrants aux ordres professionnels : plusieurs ententes conclues
5. Intégration des élèves issus de l'immigration dans le système scolaire québécois
6. Le gouvernement du Canada offre des excuses à la communauté sino-canadienne
7. Progrès insatisfaisants dans la gestion des programmes destinés aux Premières nations
8. Justice Canada : rapports sur la traite des personnes et sur l'aide juridique en matière d'immigration
9. Victimisation et criminalité chez les peuples autochtones
10. La criminalité à Montréal : les quartiers visés
11. Le Canada est critiqué pour son manque de respect des droits économiques et sociaux
12. Le nombre de réfugiés dans le monde atteint son niveau le plus bas en 26 ans
13. Rapport sur les migrations internationales et le développement

14. Lutte au racisme en Europe
15. Étude sur la dimension sociale de l'intégration des immigrants
16. Application et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban
17. Projet de déclaration sur les droits des peuples autochtones
18. Coalition des villes contre le racisme: le projet initié par l'UNESCO compte de plus en plus de signataires
19. Rapport sur les relations tendues entre les Roms et les «Voyageurs irlandais» (Irish Travellers) et les autres citoyens de Grande-Bretagne
20. L'itinérance chez les Autochtones des Prairies
21. Rapport annuel d'Amnistie internationale: la situation des droits humains se détériore
22. Les peuples autochtones sont les peuples les moins en santé de la planète
23. Nouvelles lois en matière d'immigration et d'accueil des réfugiés en Grande-Bretagne et leurs impacts sur les enfants d'immigrants
24. Britanniques de confession musulmane: le droit est-il discriminatoire?
25. Violences racistes hors de contrôle en Fédération de Russie
26. Emplois précaires en Grande-Bretagne : les immigrants sont-ils victimes d'un traitement discriminatoire ?
27. États-Unis: les réfugiés sont victimes de la guerre contre le terrorisme
28. Un accueil chaleureux pour les réfugiés en Écosse, à l'exception de Glasgow

GOUVERNEMENTS, INSTITUTIONS PARA-GOUVERNEMENTALES ET INTERNATIONALES

À QUÉBEC...

1. Vers une politique gouvernementale de lutte contre le racisme et les discriminations

Le **Ministère de l'immigration et des communautés culturelles du Québec** (MICC) a annoncé en juin la tenue d'une consultation publique à l'automne prochain sur son projet de politique gouvernementale de lutte contre le racisme. Le document préparé en vue de la consultation publique, *Pour la pleine participation des Québécoise et des Québécois des communautés culturelles: Vers une politique gouvernementale de lutte contre le racisme et la discrimination* (<http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/dossiers/Consultation-Politique-Lutte-Racisme.pdf> <http://www.assnat.qc.ca/fra/Publications/participation/consulta.html>), a été élaboré selon trois grandes orientations – coordonner les efforts, reconnaître et contrer les préjugés et la discrimination, renouveler nos pratiques et nos institutions – à l'intérieur desquelles des choix stratégiques sont présentés. Plusieurs questions sont soumises à la consultation, comme par exemple, sur l'accès à l'emploi, l'éducation, la santé et les services sociaux, la sécurité publique et la justice.

2. Rapport annuel du Ministère de l'immigration et des communautés culturelles

Le **Ministère de l'immigration et des communautés culturelles** (MICC) a mis en ligne son rapport annuel de gestion pour l'année 2005-2006

(http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/pdf/Rapport_annuel_2005_2006.pdf). Parmi les faits saillants, le Ministère rappelle le travail effectué par le Groupe de travail sur l'accès aux métiers réglementés, de même que l'implantation du nouveau *Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi* (PRIIME)

(http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/pdf/PlanAction20042007_FichThemPRIIME.pdf).

Une section importante du rapport est aussi consacrée aux résultats du Plan stratégique 2005-2008. Plusieurs objectifs établis pour l'année 2005-2006 ont été atteints, comme le nombre de personnes immigrantes admises au Québec, le nombre de personnes immigrantes connaissant le français au moment de leur admission, de même que le nombre de personnes immigrantes et des membres des minorités visibles ayant été embauchées dans une PME en vertu du *PRIIME*.

Certains objectifs n'ont toutefois pas été atteints, comme celui de faciliter la reconnaissance des diplômes et des compétences acquises à l'étranger, ou encore le nombre de travailleurs qualifiés et de gens d'affaires admis.

3. Guide terminologique autochtone

L'**Union des municipalités du Québec** (UMQ) a produit un lexique de référence de la terminologie autochtone qu'elle a rendu public en juin dernier. Le *Guide terminologique autochtone* (http://www.umq.qc.ca/publications/boite_outil/pdf/Guide_terminologique.pdf) offre aux intervenants québécois qui ont des relations avec les nations autochtones une information de base sur les peuples autochtones, de même qu'un lexique décrivant les usages de la terminologie autochtone. Par exemple, y sont définis les termes collectifs pour décrire les premiers peuples, les termes liés aux droits des collectivités, ainsi que les termes désignant des groupes autochtones définis. L'UMQ a voulu résoudre les problèmes soulevés par la constante évolution de la terminologie relative aux questions autochtones et l'absence de consensus en la matière.

4. Admission des immigrants aux ordres professionnels : plusieurs ententes conclues

Suite au rapport de l'Équipe de travail sur la reconnaissance des diplômes et des compétences des personnes formées à l'étranger

(http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/pdf/RapportEquipe_ReconnaissanceDiplomesCompences.pdf), le **Ministère de l'immigration et des communautés culturelles** (MICC) a conclu cinq nouvelles ententes avec des ordres professionnels du secteur de la santé

(http://www.mrci.gouv.qc.ca/52_2.asp?pid=884). L'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) espère que ces ententes permettront de réduire les délais administratifs et de faciliter l'intégration des infirmières formées à l'étranger

(<http://www.oiiq.org/publications/communiqués.asp?no=189>). Par ailleurs, le MICC a déposé à l'Assemblée nationale un projet de loi modifiant le Code des professions

(<http://www.assnat.qc.ca/fra/37Legislature2/DEBATS/epreuve/ci/060602/1100.htm>) afin de faciliter l'intégration professionnelle des travailleurs formés à l'étranger.

5. Intégration des élèves issus de l'immigration dans le système scolaire québécois

La **Commission scolaire de Montréal** (CSDM) a lancé en mai dernier une consultation d'envergure sur son projet de politique interculturelle (<http://www.csdm.qc.ca/csdm/avis/pdf/Projet%20de%20politique%20interculturelle%20en%20français%2020%20avril%2006.pdf>). Selon la CSDM, «l'école montréalaise étant le berceau d'intégration des immigrants qui s'installent au Québec, la nouvelle politique interculturelle aura un impact certain sur le visage du Québec de demain» (http://www.csdm.qc.ca/csdm/avis/pdf/synt_pol_inter.pdf). Parmi les éléments du projet de politique, on note le soutien aux élèves pour une meilleure maîtrise du français par l'organisation de services adaptés, le recours à un personnel formé dans le domaine interculturel, la résolution pacifique d'éventuels conflits de valeur, ainsi que la création d'un comité institutionnel consultatif pluriethnique sur la diversité ethnoculturelle.

Par ailleurs, l'**Organisation de coopération et de développement économiques** (OCDE) a récemment mis en ligne un important rapport sur l'intégration des élèves issus de l'immigration dans le système éducatif. *Where Immigrant Students Succeed – A Comparative Review of Performance and Engagement in PISA 2003* (<http://www.oecd.org/dataoecd/2/38/36664934.pdf>) analyse les résultats de l'évaluation *PISA 2003* (Programme international pour le suivi des acquis des élèves) qui fournit des données sur les performances d'élèves de 15 ans issus de l'immigration et sur leur attitude générale à l'égard de l'école. L'analyse porte sur plus de 17 pays qui comptent de fortes proportions d'élèves immigrés, dont le Canada. L'étude a démontré que les élèves issus de l'immigration ont une attitude positive envers l'école et qu'ils sont des apprenants motivés, mais que leurs résultats sont souvent significativement inférieurs aux élèves non-immigrants, surtout en mathématiques. Le rapport donne une excellente note au Canada en matière d'intégration des immigrants au système scolaire.

À OTTAWA...

6. Le gouvernement du Canada offre des excuses à la communauté sino-canadienne

Le **Premier ministre du Canada** a offert en juin dernier des excuses à la communauté sino-canadienne pour la taxe d'entrée qui leur a été imposée ainsi que pour l'exclusion subséquente d'immigrants chinois de 1923 jusqu'en 1947. Dans son discours (<http://pm.gc.ca/fra/media.asp?id=1220>), le Premier ministre a affirmé que les mesures fondées sur la « race » qui ont été imposées aux Chinois et aux Chinoises pendant plus de six décennies représentaient « une grave injustice, une injustice que nous avons l'obligation morale de reconnaître ». Des paiements symboliques seront offerts par le Premier ministre aux personnes ayant été soumises à la taxe d'entrée et qui sont encore vivantes.

La **Fondation canadienne des relations raciales** se réjouit des excuses prononcées par le Premier ministre. Elle estime qu'il est important de tirer les leçons de cette période de l'histoire canadienne, entachée par l'adoption de trop nombreuses mesures racistes par les gouvernements de l'époque. (<http://www.crr.ca/Load.do?section=5&subSection=7&type=2>)

7. Progrès insatisfaisants dans la gestion des programmes destinés aux Premières nations

Selon le dernier rapport de la **vérificatrice générale** (<http://www.aborinews.com/contenu/bulletin/bulletin.asp?cat=DossiersFr&id=984>), le gouvernement canadien n'a pas appliqué de manière satisfaisante les recommandations formulées dans ses rapports précédents concernant la gestion des programmes destinés aux Premières nations. S'appuyant sur 37 recommandations formulées entre 2000 et 2003, le rapport indique que certains progrès ont été réalisés, mais aucun dans les secteurs clés qui touchent la qualité de vie et le bien-être des peuples autochtones. La vérificatrice souligne entre autres le manque d'effort du gouvernement pour mettre en œuvre les ententes sur les revendications territoriales globales, de même que pour régler le grave problème de logements contaminés par la moisissure dans les réserves.

8. Justice Canada : rapports sur la traite des personnes et sur l'aide juridique en matière d'immigration

Justice Canada a rendu public en juin un important rapport sur les victimes de la traite des personnes. *Les victimes de la traite des personnes : Points de vue du secteur communautaire canadien* (<http://canada.justice.gc.ca/fr/ps/rs/rep/2006/rr06-3/rr06-3.pdf>) examine la traite internationale et nationale de personnes et permet une meilleure compréhension des besoins des victimes de la traite de personnes, en plus de documenter les services communautaires auxquels elles peuvent avoir recours. Le rapport note le très jeune âge de la majorité des victimes et la prévalence parmi elles de femmes et de jeunes filles autochtones. Les résultats font aussi état de l'ampleur et de l'intensité des réseaux de traite qui opèrent au Canada.

Justice Canada a aussi mis en ligne un rapport (<http://canada.justice.gc.ca/fr/ps/rs/rep/2003/rr03lars-7/rr03lars-7.pdf>) concernant l'aide juridique en matière d'immigration et de protection des réfugiés. La recherche a permis d'identifier les enjeux suivants : la disponibilité des services d'aide juridique en matière d'immigration et de protection des réfugiés au Canada; le besoin de représentation lors des différentes étapes du processus de détermination du statut de réfugié; les facteurs qui touchent au coût de la prestation des services d'aide juridique en matière d'immigration et de protection du réfugié. Afin d'améliorer l'efficacité de ces services juridiques, le rapport suggère une augmentation des services offerts par les ONG, en plus d'un recours accru aux services de techniciens juridiques supervisés.

9. Victimisation et criminalité chez les peuples autochtones

Dans un rapport mis en ligne en juin, **Statistique Canada** (<http://www.statcan.ca/francais/freepub/85-002-XIF/85-002-XIF2006003.pdf>) présente un portrait statistique de la nature et de l'étendue de la victimisation et de la criminalité chez les peuples autochtones du Canada. Les conclusions font état d'écart importants entre la proportion d'Autochtones ayant déclaré avoir été victimisés et les non-Autochtones, le taux de violence conjugale chez les peuples autochtones, ainsi que le taux de criminalité dans les réserves. Selon le rapport, ces écarts peuvent s'expliquer par plusieurs facteurs individuels, économiques et sociaux qui peuvent accroître le risque de criminalité et de victimisation, comme les taux de chômage plus élevés dans les réserves ainsi que le faible niveau de scolarité des jeunes autochtones.

10. La criminalité à Montréal : les quartiers visés

Selon un rapport de **Statistique Canada** sur la distribution de la criminalité à Montréal (<http://www.statcan.ca/francais/research/85-561-MIF/85-561-MIF2006007.pdf>), les quartiers à forte concentration de personnes célibataires (ou de familles monoparentales) et d'immigrants récents présentent des niveaux de criminalité plus élevés que la moyenne. Le rapport souligne que la criminalité est plus présente dans les quartiers dont les résidents ont moins accès aux ressources socioéconomiques et que ces quartiers sont également plus susceptibles de comprendre un plus grand nombre de nouveaux immigrants. Parmi les facteurs ayant un impact sur le taux de criminalité, la proportion de la population vivant dans un ménage à faible revenu, la proportion de célibataires de même que l'utilisation du territoire à des fins commerciales sont les plus importants.

DANS LES INSTITUTIONS INTERNATIONALES...

11. Le Canada est critiqué pour son manque de respect des droits économiques et sociaux

Le **Comité des droits économiques, sociaux et culturels** a examiné en mai les quatrième (http://www.pch.gc.ca/progs/pdp-hrp/docs/escr/escr_f.pdf) et cinquième rapports (http://www.pch.gc.ca/progs/pdp-hrp/docs/icescr_pidesc/icescr_f.pdf) périodiques du Canada sur les mesures prises pour se conformer au *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels* (http://www.unhcr.ch/french/html/menu3/b/a_cescr_fr.htm). Dans son cinquième rapport, le Canada mentionne l'entente de Kelowna conclue entre les instances autochtones et les Premiers ministres provinciaux pour collaborer à l'élaboration d'un modèle visant à améliorer l'état de santé des peuples autochtones. Le rapport souligne aussi les progrès accomplis en matière d'intégration des « minorités visibles » au marché du travail.

Selon le **Comité des droits économiques, sociaux et culturels** (<http://www.ohchr.org/english/bodies/cescr/docs/E.C.12.CAN.CO.5.pdf>), il semblerait toutefois que ces bons résultats économiques n'aient pas eu de répercussions sur le niveau de vie des plus pauvres, notamment les immigrants, les familles monoparentales et les Autochtones. Concernant ces derniers, le Comité dénonce l'infrastructure des réserves des Premières nations qui serait insuffisante à assurer le développement durable des populations. Le Comité souligne également la problématique particulière des femmes domestiques qui ne sont protégées par aucune garantie juridique, et les problèmes particuliers d'intégration des femmes musulmanes. Un résumé français du document est disponible.

(<http://www.unhcr.ch/hurricane/hurricane.nsf/view01/A49DE915C6C0BB80C12571690029CF99?opendocument>).

Les ONG ont été nombreuses à réagir aux observations du Comité. La **Ligue des droits et libertés** s'est jointe à une coalition d'organismes sociaux pour réclamer que les gouvernements fédéral et québécois fassent immédiatement suite au rapport onusien

(http://www.liguedesdroits.ca/documents/communiqués/LDL_CDESC_comm_23mai06.pdf).

Une chercheuse du CRIEC, **Lucie Lamarche**, a aussi publié un article dans *Le Devoir* en mai dernier dans lequel elle souligne que si le Canada est un pays où il fait « bon vivre », de plus en plus de personnes s'appauvrissent, malgré une croissance économique soutenue

(<http://www.ledevoir.com/2006/05/30/110313.html>).

12. Le nombre de réfugiés dans le monde atteint son niveau le plus bas en 26 ans

Un récent rapport du **Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés** a annoncé que malgré l'augmentation constante de déplacés internes, les chiffres globaux sur les réfugiés sont à leur plus bas depuis 26 ans. Le rapport *Refugiés – Tendances mondiales en 2005* (<http://www.unhcr.org/cgi-bin/texis/vtx/events/openssl.pdf?tbl=STATISTICS&id=4486ceb12>) précise que le nombre de réfugiés est passé de 9,5 millions en 2004 à 8,4 millions en 2005, alors que le nombre de déplacés internes – c'est-à-dire des personnes qui vivent sensiblement la même situation que les réfugiés, mais à l'intérieur de leur pays – est passé de 5,4 millions à 6,6 au cours des deux dernières années.

Le **Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés** a aussi mis en ligne *Alternatives to Detention of Asylum Seekers and Refugees* (<http://www.unhcr.org/cgi-bin/texis/vtx/home/openssl.pdf?tbl=RSDLEGAL&id=4472e8b84>). Ce rapport explique les standards légaux internationaux liés à la question des demandeurs d'asile et des réfugiés, puis présente une série d'alternatives à la détention. Enfin, en annexe, le rapport fait le point sur la situation dans plus d'une trentaine de pays, dont le Canada. Le Haut commissariat souligne entre autres que les événements du 11 septembre auraient eu un impact néfaste sur la situation des demandeurs d'asile au pays.

Enfin, le **Haut Commissariat** a aussi mis en ligne une nouvelle édition de son bulletin intitulé *Refugees* (http://www.irr.org.uk/pdf/UN_refugees_april.pdf). Cette édition met l'accent sur l'intolérance, la discrimination et les violences racistes dont sont victimes les réfugiés partout dans le monde. On y trouve la description et l'analyse de ces comportements. Selon le Commissaire, il semblerait que les gouvernements, les médias, ainsi que le public en général aient tendance à blâmer les victimes au lieu de les protéger.

13. Rapport sur les migrations internationales et le développement

Le **Secrétaire général des Nations Unies** a présenté en juin son rapport sur les migrations internationales et le développement (http://www.un.org/esa/population/hldmigration/Text/Report%20of%20the%20SG%28June%2006%29_French.pdf) dans lequel il soutient que «les migrations internationales constituent un moyen idéal de promouvoir le codéveloppement, c'est-à-dire l'amélioration coordonnée ou concertée de la situation économique tant dans les régions d'origine que dans les régions de destination». Le rapport se penche sur les tendances en matière de migrations internationales, la question des droits, de l'égalité entre les sexes, de l'intégration, ainsi que le cadre normatif international qui a été conçu afin d'améliorer la gestion des migrations. Le Secrétaire général propose la création d'un forum auquel participeraient les 191 pays membres afin de permettre aux gouvernements d'échanger sur les meilleures pratiques et politiques en matière de migrations internationales. Le premier forum sur les migrations internationales se tiendra à New York en septembre prochain.

14. Lutte au racisme en Europe

La **Commission Européenne** a publié en mai le rapport *Égalité de traitement dans la pratique* (http://ec.europa.eu/employment_social/fundamental_rights/pdf/pubst/thembroch06_fr.pdf) qui dresse le portrait des activités réalisées à ce jour dans le cadre du *Programme d'action communautaire de lutte contre la discrimination* (<http://europa.eu/scadplus/printversion/fr/lvb/l33113.htm>). Le rapport inclut aussi une section

sur l'analyse et l'évaluation de la discrimination et montre comment les données peuvent être exploitées pour promouvoir l'égalité.

La **Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI)** a pour sa part produit de nouveaux rapports sur le racisme pour cinq de ses états membres, à savoir la République de Chypre (http://www.coe.int/t/e/human_rights/ecri/1-ecri/2-country-by-country_approach/cyprus/Cyprus%20third%20report%20-%20cri06-17.pdf), le Danemark (http://www.coe.int/t/e/human_rights/ecri/1-ecri/2-country-by-country_approach/denmark/Denmark%20third%20report%20-%20cri06-18.pdf), l'Italie (http://www.coe.int/t/e/human_rights/ecri/1-ecri/2-country-by-country_approach/italy/Italy%20third%20report%20-%20cri06-19.pdf), le Luxembourg (http://www.coe.int/t/e/human_rights/ecri/1-ecri/2-country-by-country_approach/luxembourg/Luxembourg%20third%20report%20-%20cri06-20.pdf) et la Fédération de Russie (http://www.coe.int/t/e/human_rights/ecri/1-ecri/2-country-by-country_approach/russian_federation/Russian%20Federation%20third%20report%20-%20cri06-21.pdf). La Commission constate une certaine amélioration dans l'ensemble de ces cinq pays, malgré certains faits préoccupants. Par exemple, la situation en Fédération de Russie nécessiterait une action immédiate des autorités qui n'appliquent pas de façon adéquate les dispositions existantes en matière de lutte au racisme.

15. Étude sur la dimension sociale de l'intégration des immigrants

Une récente étude commandée par l'**Organisation de coopération et de développement économiques** (OCDE), *The Social Assimilation of Immigrants* (<http://www.oecd.org/dataoecd/25/15/36789362.doc>), aborde la question de l'intégration des immigrants en mettant l'accent sur la dimension sociale du processus. Selon les auteurs, l'aspect économique de l'intégration des immigrants bénéficie d'une vaste littérature, alors que la dimension sociale de l'intégration est généralement beaucoup moins prise en compte. L'originalité de la présente étude réside aussi dans le fait qu'elle part de la perception qu'ont les migrants de leur intégration. Les résultats de l'enquête démontrent que les migrants sont généralement désavantagés en ce qui a trait aux relations sociales et que l'éducation représente une dimension très importante de l'intégration sociale.

16. Application et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban

Le **Conseil des droits de l'homme** a procédé en juin à l'examen du rapport du Groupe de travail intergouvernemental sur l'application effective de la *Déclaration et du Programme d'action de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée*, qui s'est tenue à Durban en 2001. (<http://daccessdds.un.org/doc/UNDOC/GEN/G06/119/24/PDF/G0611924.pdf?OpenElement>). Le président du Groupe de travail a noté le consensus solide autour du fait que la Déclaration de Durban constitue la base nécessaire pour la formulation de politiques contre le racisme. Le Groupe de travail a aussi souligné qu'il importe que les États prennent les mesures qui s'imposent pour appliquer les instruments internationaux relatifs au racisme. Le Groupe de travail recommande la production d'une nouvelle étude sur des mesures susceptibles de renforcer l'application de la Convention, de même que la création d'un groupe d'experts chargé d'étudier la nature et l'étendue des lacunes des instruments internationaux. D'autres questions ont été également abordées, comme le racisme sur Internet et la protection de la diversité culturelle dans un contexte de mondialisation.

17. Projet de déclaration sur les droits des peuples autochtones

Le **Conseil des droits de l'Homme** a procédé à l'examen du rapport du Groupe de travail chargé d'élaborer un projet de déclaration des Nations Unies sur les peuples autochtones. Le projet, qui est en cours depuis 2002, vise à protéger ces peuples à titre individuel et collectif contre l'ethnocide ou le génocide culturel. Cet instrument contiendrait aussi des dispositions sur le droit à l'autodétermination, l'autonomie gouvernementale et les droits fonciers et territoriaux. Le Président-Rapporteur a toutefois mentionné que le projet de déclaration ne faisait pas consensus dans son intégralité. Il est possible d'avoir accès aux commentaires des différents intervenants sur le site du Conseil, dont celui de M. Paul Mayer, représentant du Canada, qui a affirmé qu'il restait toujours des questions clés en suspens, comme celle des ressources des territoires autochtones.

(<http://www.unhcr.ch/hurricane/hurricane.nsf/view01/BCE215C018CE4384C125719A007055F7?opendocument>).

Les réactions ont été nombreuses au cours de l'examen du rapport. Les représentants des peuples autochtones du monde entier ont demandé que le projet de déclaration soit adopté le plus rapidement possible. Le représentant du **Grand Conseil des Cris** a d'ailleurs affirmé que l'amélioration des conditions de vie et la survie de millions de personnes en dépendait. Malgré tout, les représentants de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et des États-Unis ont manifesté de profondes réserves, notamment sur le caractère très vague de certaines recommandations. Ces pays s'opposent aussi à la possibilité qui serait donnée aux organisations autochtones d'opposer un droit de veto aux décisions gouvernementales (<http://www.un.org/News/fr-press/docs/2006/DH4894.doc.htm>).

De nombreuses ONG canadiennes – l'**Assemblée des premières nations, Droits et démocratie**, la **Ligue des droits et libertés**, etc. – ont manifesté leur soutien aux peuples autochtones en exprimant leur appui au projet de Déclaration et en demandant au gouvernement canadien de faire de même (<http://www.afn.ca/cmslib/general/UNDR-f.pdf>). Les représentants des partis libéral et néo-démocrate au **Comité permanent des affaires autochtones** ont approuvé une motion présentée par le Bloc Québécois (http://www.blocquebecois.org/fr/manchette_detail.asp?ID=9925445) qui demande au gouvernement d'adopter la Déclaration. Les représentants du Parti conservateur n'ont toujours pas émis de commentaires.

Au niveau international, **Amnistie internationale** a présenté une déclaration au nom de 35 ONG dans laquelle elle demande aux états concernés de ne pas chercher de solutions politiques à court terme, mais de «saisir cette occasion historique et s'assurer que la Déclaration soit proposée à l'adoption par l'assemblée générale cette année» (www.fidh.org/article.php3?id_article=3149). Enfin, l'Organisation des états américains (OEA) a elle aussi exhorté les gouvernements des Amériques à adopter une attitude plus conciliante afin que la Déclaration soit adoptée le plus rapidement possible (<http://www.oas.org/main/main.asp?sLang=F&sLink=http://www.oas.org/OASpage/eng/latestnews/latestnews.asp>).

18. Coalition des villes contre le racisme: le projet initié par l'UNESCO compte de plus en plus de signataires

La plus récente édition du bulletin (<http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001448/144835F.pdf#20>) de l'UNESCO consacre un chapitre entier à son projet de coalition des villes contre le racisme. Selon l'organisme, le projet susciterait beaucoup d'enthousiasme, comme le démontre la quantité de réseaux qui se développent partout en Europe, en Asie-Pacifique, en Amérique du Nord et en Afrique. L'objectif du projet est d'instaurer un cadre mondial de lutte contre les discriminations qui tiendrait compte des particularités de chaque région du monde. Dans la foulée du projet de l'UNESCO, plusieurs études ont été lancées afin de mettre à la disposition des décideurs des outils leur permettant de rencontrer les engagements du Plan d'action, comme par exemple *Indicateurs pour l'évaluation des politiques municipales visant à contrer le racisme et les discriminations*, accessible en ligne sur le site du CRIEC (<http://www.criec.uqam.ca/pdf/CRIEC%20Cahier%20No%2028.pdf>).

AILLEURS DANS LE MONDE...

19. Rapport sur les relations tendues entre les Roms et les «Voyageurs irlandais» (Irish Travellers) et les autres citoyens de Grande-Bretagne

Pour la **Commission for Racial Equality**, les relations problématiques entre les Roms et les «Irish Travellers» et les autres citoyens de Grande-Bretagne sont une source importante d'inquiétude. Selon le rapport *Common Ground Equality, Good Race Relations and Sites for Gypsies and Irish Travellers* (http://www.cre.gov.uk/downloads/commonground_report.pdf), ces deux minorités ont des conditions de vie inférieures à celles de la population en générale. Elles vivent en grande partie dans des poches de pauvreté extrême. Le rapport recommande une stratégie à long terme afin d'améliorer la qualité de vie dans ces quartiers et la qualité des relations avec les autres membres de la communauté.

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

LOCALES...

20. L'itinérance chez les Autochtones des Prairies

L'**Institute of Urban Studies** a rendu public une étude sur l'itinérance chez les Autochtones des Prairies. *Home is Where the Heart is and Right now that is Nowhere : An Examination of Hidden Homelessness Among Aboriginal Peoples in Prairie Cities* (http://ius.uwinnipeg.ca/pdf/hidden_homlessness.pdf) examine plus particulièrement le sort des Autochtones vivant à Saskatoon, Regina et Winnipeg et vise à saisir les causes et les circonstances entourant le phénomène de l'itinérance chez les Autochtones. Les résultats de l'enquête indiquent un haut niveau d'instabilité résidentielle à l'intérieur du groupe, démontré par le recours fréquent à des maisons d'hébergement et à des logements surpeuplés.

INTERNATIONALES...

21. Rapport annuel d'Amnistie internationale: la situation des droits humains se détériore

Amnistie internationale a mis en ligne son rapport annuel 2005 (<http://media.ft.com/cms/e0a7f20c-ea3e-11da-9566-0000779e2340.pdf>) dans lequel elle déplore la détérioration des droits humains causée par la guerre contre le terrorisme. Le rapport indique aussi que des actes de torture ont été rapportés dans 104 des 150 pays couverts par le rapport. En Europe, l'organisme critique vivement la violation des droits fondamentaux dans les domaines de l'asile et de l'immigration. Le rapport révèle que les gouvernements ont fait adopter des lois restrictives qui ne garantissent pas un minimum de protection et ont même parfois eu recours à la force pour maintenir des personnes à l'extérieur de leurs frontières.

Au Canada, le rapport révèle que les femmes et les jeunes filles autochtones continuent de subir la violence et la discrimination. De plus, l'organisme critique vivement le Canada en ce qui a trait aux mesures anti-terroristes qui portent atteinte aux droits humains les plus fondamentaux, notamment le recours aux certificats de sécurité. Amnistie internationale dénonce aussi l'accord intervenu entre le Canada et les États-Unis sur les tiers-pays sûrs. Cette entente contribuerait aussi à violer les droits humains des réfugiés.

22. Les peuples autochtones sont les peuples les moins en santé de la planète

Le journal médical de l'organisme **The Lancet** (<http://news.bbc.co.uk/2/hi/europe/5019582.stm>) vient de publier une édition spéciale sur la santé des peuples autochtones dans laquelle on apprend qu'ils sont les peuples les moins en santé de la planète et que leur situation est pire que celles des communautés les plus pauvres des pays où ils vivent. Selon les chercheurs de l'organisme, c'est le colonialisme qui aurait amorcé le déclin de la santé des peuples autochtones, notamment par l'introduction de nouvelles maladies et le déplacement des populations de leurs terres ancestrales. Voir: www.thelancet.com. L'inscription gratuite est requise.

23. Nouvelles lois en matière d'immigration et d'accueil des réfugiés en Grande-Bretagne et leurs impacts sur les enfants d'immigrants

Un organisme anglais, l'**Immigration Law Practitioner's Association**, a rendu disponible une étude sur les impacts des nouvelles lois en matière d'immigration et d'accueil des réfugiés sur les enfants d'immigrants en Grande-Bretagne. *Child First, Migrant Second: Ensuring that Every Child Matters* (http://www.irlpa.org.uk/pdf/ilpa_child_first.pdf) déplore le fait que ces enfants sont d'abord traités comme des immigrants et ensuite comme des enfants, ce qui les empêche de jouir pleinement de leurs droits. Le rapport met l'accent sur les difficultés que ces enfants sont susceptibles d'affronter, comme la possibilité d'être séparés de leurs parents, le recours à la détention pour contrôler les familles demandeuses d'asile, le trafic de personnes et la difficulté de les identifier.

24. Britanniques de confession musulmane: le droit est-il discriminatoire?

Une vaste étude de l'**Islamic Human Right Commission** s'est penchée sur la question du droit et de son caractère discriminatoire envers les Britanniques de confession musulmane. *Law and British Muslims: Domination of the Majority or Process of Balance?* (http://www.irlpa.org.uk/pdf/IHRC_Law_muslims.pdf) analyse les résultats d'un vaste sondage qui a été mené auprès de 1125 Britanniques d'origine musulmane afin de déterminer si le

système judiciaire représente démocratiquement les minorités. La majorité des répondants ont affirmé que les besoins des citoyens de confession musulmane n'étaient pas suffisamment pris en compte dans le système judiciaire anglais. Pour la version intégrale du rapport, voir: http://www.ihr.org.uk/catalog/product_info.php?products_id=47&osCsid=ebe70c45438bec77c3c5fe92c575a513.

25. Violences racistes hors de contrôle en Fédération de Russie

Selon le rapport *Russian Federation: Violent Racism Out of Control* (<http://www.amnesty.ca/amnestynews/upload/EUR4602206.pdf>) d'**Amnistie internationale**, les attaques racistes – qui vont jusqu'aux meurtres d'étrangers et de personnes issues des minorités ethniques – sont rapportés avec une régularité déconcertante en Russie. Les médias russes rapportent des attaques racistes sur une base quotidienne, une situation qui dure déjà depuis plusieurs années. Parmi les victimes qui ont attiré l'attention de l'organisme, on retrouve des étudiants, des demandeurs d'asile et des réfugiés d'origine africaine, asiatique, d'Europe de l'est et d'Amérique latine. Les citoyens russes ne sont pas davantage à l'abri. Comme le souligne le rapport, sont à risque tous les individus qui n'ont pas le profil type slave. Le profilage racial est pratique courante en Fédération de Russie.

26. Emplois précaires en Grande-Bretagne : les immigrants sont-ils victimes d'un traitement discriminatoire ?

Le **Center on Migration Policy and Society** (COMPAS) a mis en ligne une vaste étude (http://www.irr.org.uk/pdf/Fair_Enough.pdf) sur l'expérience du marché du travail d'immigrants originaires de l'Europe de l'est et central ayant occupé des emplois précaires. L'étude s'est penchée sur des secteurs d'emplois tels que l'agriculture, la construction et l'hébergement et a sondé plus de 600 immigrants et 500 employeurs afin d'analyser l'expérience des migrants et les conditions dans lesquelles ils travaillent. Les résultats démontrent qu'une grande partie des immigrants qui occupent des emplois précaires sont surqualifiés pour ce type d'emploi.

27. États-Unis: les réfugiés sont victimes de la guerre contre le terrorisme

Selon une récente étude publiée par des étudiants de la **Georgetown University Law Center**, depuis l'implantation du Patriot Act en 2001, des milliers de réfugiés cherchant la protection des États-Unis se seraient vu bloquer l'entrée au pays. Plus particulièrement, *Unintended Consequences: Refugee Victims of the War on Terror* (<http://www.law.georgetown.edu/news/releases/documents/UnintendedConsequences-RefugeeVictimsoftheWaronTerror.pdf>) se penche sur une mesure spéciale adoptée en 2005 – le *Material Support Bar* – qui vise à interdire l'entrée à quiconque aurait apporté un «support matériel» à un organisme terroriste. Selon cette étude, plusieurs réfugiés ou demandeurs d'asile, considérés comme tels par les instances internationales, ont été contraints par la force à fournir un «support matériel» à certaines organisations terroristes dans leurs pays d'origine afin d'assurer leur survie, ce qui a pour conséquence de leur enlever toute possibilité de franchir la frontière américaine. Ironiquement, en vertu de cette mesure spéciale, les victimes du terrorisme sont perçus comme des collaborateurs, même si plusieurs d'entre eux font des efforts désespérés pour résister aux demandes des terroristes.

28. Un accueil chaleureux pour les réfugiés en Écosse, à l'exception de Glasgow

Un récent rapport de l'**Institute for Public Policy Research** (IPPR) démontre que les réfugiés et demandeurs d'asile sont en général très bien accueillis en Écosse par la population locale. Selon *Warm Welcome: Understanding Public Attitudes to Asylum Seekers in Scotland* (http://www.ippr.org.uk/ecomm/files/warm_welcome.pdf) démontre qu'à l'exception de Glasgow, les Écossais croient généralement que ceux qui fuient la persécution méritent de s'établir dans un endroit sécuritaire. La recherche explique que les résidents de Glasgow associent l'arrivée massive de réfugiés à des changements sociaux et démographiques néfastes. Le manque d'information, la couverture négative des médias, de même que le racisme semblent être les principaux facteurs qui expliquent cette attitude négative.

Cette veille à été compilée par Kim O'Bomsawin (assistante de recherche à l'Observatoire international sur le racisme et les discriminations) et Ann-Marie Field (agente de recherche à l'Observatoire international sur le racisme et les discriminations) avec la collaboration de Jean-Claude Icart (Coordonnateur de l'Observatoire international sur le racisme et les discriminations).

Pour des renseignements ou commentaires, communiquez avec Ann-Marie Field.
field.ann-marie@uqam.ca ou (514) 987-3000 poste 3318